

## Les associations foncières vont devoir évoluer

Dans le département de l'Aube près de 420 associations foncières de remembrement (AFR) assurent l'entretien des chemins, fossés, bassins, haies et autres gares à betteraves qui furent créés à l'occasion des opérations de remembrement.

Ces associations foncières sont gérées par un bureau composé de propriétaires désignés pour moitié par le conseil municipal et pour moitié par la Chambre d'agriculture pour une durée de 6 années. Le maire de la commune est membre de droit ainsi que le représentant de l'Etat.

En effet ces associations sont des établissements publics soumis au code rural mais aussi au droit administratif (comptabilité et code des marchés publics).

Les AFR vont devoir se doter de statuts et informer l'ensemble des propriétaires qui les composent des travaux qu'elles réalisent à l'occasion d'une assemblée générale. Cette assemblée générale devant se réunir au moins tous les deux ans.

Dans l'immédiat la Direction Départementale des Territoires, assurant la "tutelle" des AFR, invite les Présidents et les bureaux à valider les projets de statuts, à mettre à jour la liste des

propriétaires et celle des ouvrages leur appartenant avant le mois de mai 2011.

Afin d'accompagner les AFR dans ces démarches administratives nouvelles, la Chambre d'agriculture leur propose en partenariat avec la SAFERCA une offre de service "Accompagnement à la mise en conformité des AFR".

Les AFR intéressées par ces prestations doivent s'adresser à la Chambre d'agriculture pour l'établissement d'un devis personnalisé.

Par ailleurs la DDT de l'Aube a mis en place sur son site, [www.aube.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.aube.equipement-agriculture.gouv.fr), un forum "questions-réponses" sur la mise en conformité des AFR.

**Contact :** Christophe PAGLIA

Chargé de mission Aménagement et Territoires  
[christophe.paglia@aube.chambagri.fr](mailto:christophe.paglia@aube.chambagri.fr)



## A noter

### Logements étudiants à la ferme

En proposant une alternative au logement en ville, l'hébergement étudiant à la ferme ne vise pas uniquement à répondre à un besoin quantitatif d'hébergement mais aussi à un besoin qualitatif spécifique.

Il ne s'agit évidemment pas de se substituer à l'existant mais :

- **d'offrir aux étudiants des conditions de logement de qualité** favorables aux études (calme, espace,...),

- de permettre la **sauvegarde d'un patrimoine agricole**,

- et de proposer aux agriculteurs **une forme de diversification d'activité** peu consommatrice de temps (par rapport à une activité touristique) et de foncier.

Les premiers hébergements étudiants à la ferme ont été ouverts à la rentrée 2010 à Isle-Aumont, à 10 mn de l'IUT et UTT. Aménagés dans une ancienne grange, les 6 logements de type 2 sont entièrement équipés et meublés.

**Contact :** Anne RONCIN,  
Responsable Territoires et Agriculture  
[anne.roncin@aube.chambagri.fr](mailto:anne.roncin@aube.chambagri.fr)



2 bis rue Jeanne d'Arc - BP 4080 - 10018 TROYES Cedex  
Tél : 03 25 43 72 72 - [contact@aube.chambagri.fr](mailto:contact@aube.chambagri.fr)

[www.aube.chambagri.fr](http://www.aube.chambagri.fr)

## Rendez-vous Territoires & Agriculture

### Approvisionnement local et restauration collective

Sous l'égide de la Chambre régionale d'agriculture, et avec l'appui du Conseil régional, une réflexion est engagée sur l'approvisionnement local des cantines scolaires. Cette étude a pour objectif de simplifier les liens entre l'offre et la demande. A cet effet, les producteurs, les collectivités et les gestionnaires de restauration collective seront enquêtés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011.

Chez nous

### 10 février 2011 : les paniers fraîcheurs arrivent en gare de Troyes

Ces paniers sont composés des légumes de saison préparés par des maraîchers locaux.

### 07 avril 2011

Réunion des chargés de missions Pays / PNR, Chambre d'agriculture

## Une équipe à votre écoute



**Anne RONCIN**

Responsable  
Territoires et Agriculture  
[anne.roncin@aube.chambagri.fr](mailto:anne.roncin@aube.chambagri.fr)



**Christophe PAGLIA**

Chargé de mission  
Aménagement et Territoires  
[christophe.paglia@aube.chambagri.fr](mailto:christophe.paglia@aube.chambagri.fr)



**Frank GALLET**

Conseiller Agricole  
GDA de Champagne  
Crayeuse Auboise  
[frank.gallet@aube.chambagri.fr](mailto:frank.gallet@aube.chambagri.fr)

avec la participation financière :



Conception : Kéty RENAUD - Chambre d'agriculture de l'Aube - mars 2011



**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE AUBE

# Territoires d'avenir

mars 2011  
N° 3

## Edito

Les circuits courts connaissent un engouement auprès du grand public. Ils ne sont pas nouveaux mais de nouvelles formes naissent et notamment la vente par paniers, les points de vente collectifs, les marchés paysans...

Ces circuits alimentaires de proximité ouvrent de nouvelles pistes de réflexion et d'actions aux territoires afin de répondre aux enjeux du développement durable : qualité et traçabilité des produits, maintien des activités économiques locales, diminution des coûts de transport, proximité agriculteur/consommateur, valorisation des filières locales...

Une politique de développement des circuits courts, c'est aussi l'occasion de découvrir et de faire découvrir les productions agricoles locales.

Les circuits courts constituent une opportunité mais ne permettent pas de résoudre toutes les problématiques.

Ainsi, pour ce nouveau numéro, nous vous proposons quelques éléments clés sur cette thématique en vous apportant des points de repères, un zoom sur des expériences aubois.

Bonne lecture,



**Gérard MAHOT**,  
Élu Chambre d'agriculture,  
Référént Territoires

## Sommaire

- Point de vue d'un élu local

- Près de chez nous

- Le Dossier

Les circuits courts, produire durable et manger local

- Droit et Territoires

- A noter

- Rendez-vous territoires et agriculture

## Point de vue d'un élu local



**Eliane CARR**

Présidente de la communauté de communes du Val d'Armançe

**Durant 2 week-end de l'été 2010, votre collectivité a été à l'origine d'une manifestation de promotion des produits locaux sur le site de la Halte aux Cheminots, pourquoi avez-vous engagé une telle action ?**

La communauté de communes du Val d'Armançe, propriétaire de ce site depuis début 2010, souhaite en faire, dans le cadre du pôle touristique Othe/Armançe, une vitrine du territoire.

Ces deux actions de promotion ont un double objectif :

- créer une synergie entre produits du terroir et zone de chalandise privilégiée susceptible de développer un marché de produits locaux,

- créer une ambiance conviviale permettant d'approcher une clientèle touristique potentielle que constituent les touristes de passage belges, hollandais, des départements du nord et de l'est. Ils représentent les deux tiers des passages et fréquentent régulièrement ou non cette halte (RN 77 : 915 véhicules de tourisme/jour sur 7 semaines d'été).

Sans oublier la clientèle locale qui a apprécié cette initiative.

**Quels intérêts voyez-vous à privilégier les circuits courts d'approvisionnement ?**

Appréciés des consommateurs, les circuits courts présentent 3 avantages :

- aspect territorial : les produits locaux sont synonymes de fraîcheur et de qualité grâce à un approvisionnement de proximité et une traçabilité aisée,

- aspect écologique : qui dit circuit court dit

minimum de transport sous-entendant économie d'énergie et développement durable, - aspect humain : le circuit court permet à l'Homme, qu'est le consommateur, de retrouver ses racines.

**Quelles sont vos attentes quant au développement d'une politique de circuit court ?**

Une organisation permettant à tous les consommateurs de trouver, dans un rayon acceptable, les produits recherchés en misant sur l'aspect environnemental.

**Le développement des circuits courts, est-ce pour vous une plus value pour les producteurs et le territoire ?**

Deux aspects :

- économique : quand l'organisation est bien rodée, cela doit être un revenu régulier et évolutif répondant à une diversification intéressante et indispensable pour le développement touristique du territoire,

- humain : renforcement du lien social producteur / consommateur.

De producteur strict, l'agriculteur devient un acteur de la vente à la recherche d'une relation avec le consommateur. Cet aspect humain est primordial dans la réussite des circuits courts. Peut-être mériterait-il une formation appropriée !



Près de  
chez nous ?

### Pays Armance

• En partenariat avec le Chambre d'agriculture de l'Aube et le Syndicat de défense du fromage de Chaource, le Pays d'Armance s'est porté candidat pour un Pôle d'Excellence Rurale (PER) autour du Chaource : "Fromage de Chaource, renforcer le lien au territoire du produit". Le dossier de candidature a été déposé en Préfecture de l'Aube le 20 octobre 2010.

### Pays Seine en plaine champenoise

• Edition d'un guide des producteurs locaux proposant la vente directe sur l'exploitation : "Eveillez vos papilles dans le nogentais et la vallée de la Seine".

### Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

• 5 mars 2011 : ouverture du premier Ecogîte à Briel sur Barse. Cette qualification du label "Gîtes de France" établit des niveaux d'exigence sur différents points environnementaux : intégration du bâti dans l'environnement, matériaux locaux et sains, maîtrise des consommations d'énergie, d'eau, gestion des déchets...

### Mission éco-construction Aube

• Edition d'un guide pratique de l'écoconstruction dans l'Aube. Des exemplaires seront disponibles dans les mairies, les pays, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, les organismes professionnels du bâtiment...

Retrouvez ces brèves  
et les liens sur  
[www.aube.chambagri.fr](http://www.aube.chambagri.fr)

## le Dossier

# Les circuits courts Produire durable et manger local !

Face à une demande croissante des consommateurs, à la recherche de produits locaux et de saison, les circuits alimentaires de proximité sont aujourd'hui en pleine croissance dans le secteur agricole.

### Qu'est ce qu'un circuit court ?

De nombreux travaux le définissent comme un mode de commercialisation des produits agricoles mobilisant au plus un intermédiaire entre producteur et consommateur.

#### On distingue :

##### • la vente directe

(du producteur au consommateur), démarche individuelle ou collective de producteurs. La vente s'effectue par le ou les producteur(s) :

- Vente à la ferme,
- Point de vente collectif,
- Marché paysan, marché à la ferme,
- Foires, salons,
- Paniers ....

##### • la vente indirecte

avec un seul intermédiaire :

- Restauration collective,
- Restaurateurs,
- Commerçant détaillant,
- Grande et moyenne surface...

À l'échelle nationale, 16,3 % des exploitations agricoles font de la vente directe. Cette dernière concerne toutes les filières surtout celles des fruits/légumes, volailles, produits laitiers, viande, charcuterie, vin, miel...

En 2007, les marchés de producteurs concernent plus de 1.000 exploitations et 100.000 consommateurs.



Les circuits courts ne sont pas nouveaux mais de nouvelles formes naissent et particulièrement la vente par paniers, les marchés paysans, les points de vente collectifs, l'approvisionnement local des cantines scolaires...

##### • Les circuits courts : un outil de développement durable pour les territoires

Dans le cadre politique "Agenda 21, plan climat énergie territorial, ScoT, trame verte / trame bleue", le territoire peut conduire une réflexion plus approfondie autour de l'activité agricole : profil des exploitations, connaissance des productions et de leur mode de distribution...

À cet effet, une politique de développement des circuits courts offre aux territoires l'occasion d'apporter des réponses aux enjeux du développement durable :

• **Enjeux sociaux** : les liens entre producteurs et consommateurs sont facilités, permettant ainsi aux agriculteurs de valoriser leur production et leur métier, et de ce fait l'identité d'un territoire.

• **Enjeux économiques** : localement, la structuration des circuits courts permet de contribuer au maintien d'une agriculture locale, d'avoir une meilleure traçabilité. De même, à travers la commande publique, les collectivités peuvent jouer un rôle clé dans le renforcement des filières locales pour l'approvisionnement des cantines scolaires.

• **Enjeux environnementaux** : les produits vendus en circuit court parcourent généralement de faibles distances et nécessitent moins d'emballage et de conditionnement.



"Le "renforcement" du lien entre producteurs et les consommateurs constitue l'une des priorités du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire".

Ainsi, "le développement des circuits courts constitue un axe important du programme national pour l'alimentation mis en place par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010." Cette mesure répond à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits de proximité et saisonniers.

Dans cet optique, l'Etat se donne pour objectif de recourir, pour l'approvisionnement de ses services de restauration collective, à des produits faisant l'objet de circuits courts de distribution impliquant un exploitant agricole ou une organisation regroupant des exploitants agricoles. L'Etat introduira au moins 15 % en 2010 et 20 % en 2012 de produits saisonniers, produits à faible impact environnemental, produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine ou produits issus d'exploitations engagées dans une démarche de certification environnementale.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche adoptée le 27 juillet 2010 sert de cadre à cette mesure législative.

Parallèlement, une modification des règles de passation des marchés publics est en cours de réflexion afin de permettre à des exploitants agricoles de répondre à des appels d'offre, et ainsi favoriser l'approvisionnement des restaurants scolaires auprès des producteurs locaux.

Dans le cadre de cette réforme des marchés publics, une disposition réglementaire prévoit d'accorder un droit de préférence à l'offre présentée par des exploitants agricoles. Un décret est actuellement soumis à consultation. En attendant, un guide intitulé "la restauration collective de proximité et de qualité" à destination des collectivités locales a été élaboré par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Rhône-Alpes. Cet ouvrage s'attache à conseiller l'acheteur public dans la rédaction de ses appels d'offres. Il est disponible sous : [http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_mise\\_en\\_ligne\\_cle8d5ec4.pdf](http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/guide_mise_en_ligne_cle8d5ec4.pdf).

## Zoom sur la vente directe et circuits courts dans l'Aube

Cette présentation ne se veut pas exhaustive. Sont présentés ici les principaux systèmes de vente en circuit court : individuels, collectifs et innovants à l'échelle départementale.

**Système de vente directe collectif** : marché de producteurs, à l'exemple du marché de terroir des allées Jules Guesdes / Jean Macé à Troyes. Il réunit, tous les 3ème mercredi de chaque mois, une vingtaine de producteurs dont ceux du petit marché nature de la forêt d'orient.

**Système de vente directe collectif consommateurs/producteurs** : AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) l'Aube des légumes. « Les AMAP sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne biologique. Le principe est de créer un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance » (source : [www.reseau-amap.org](http://www.reseau-amap.org)).

**Système de vente directe individuel** : des producteurs livrant des paniers hors système AMAP : site d'achat en direct de la ferme, panier fraîcheur SNCF.

**Système en circuits courts collectifs** : boutique de produits de terroir (achat/revente) à l'exemple de la boutique Délices d'Othe à Villemaure-sur-Vanne, le moulin d'Eguebaude et la ferme de la Renaissance à Estissac, Délices de nos terroirs à Maizières-la-Grande Paroisse...

### Contact

Anne RONCIN,

Responsable Territoires et Agriculture  
[anne.roncin@aube.chambagri.fr](mailto:anne.roncin@aube.chambagri.fr)

